

Le Deux du mois de juillet de l'an mil sept  
 cent soixante douze apres la publication de  
 trois bans par deux dimanches et le jour de saint  
 jean consecutivement faits a la messe  
 paraisale de l'eglise de vizerney entre charles  
 françois pomart <sup>age de vingt et un ans</sup> fils de feu pierre et d'enore  
 vivante marie marquerite denekre de cette paroisse  
 d'une part et de marie joseph remond natifue de  
 la paroisse d'ecquerdes demeurant dans cette paroisse  
 fille majeur d'enore vinont jacques remond, et de

approuvé le meme  
 jour ces mots a  
 la premiere ligne  
 age de vingt et  
 un an. A. f. b.  
 kindt curé de  
 vizerney.

feu petronile delnort d'autre ~~part~~ <sup>part</sup>  
 part, la dite mariante age de trente ans.  
 et n'ayant reconnu aucun impechement a leur  
 future mariage, je curé soussigné les ay lie et  
 conjoints par les liens sacres du sacrement de  
 mariage avec le consentement de la mere du  
 garcon age de vingt et un ans. ont etes present  
 comme temoins au dit mariage, jacque remond  
 pere de la mariante, jean françois pomart frere  
 germain du mariant, charles bernard denekre  
 cousin germain du mariant, et joseph alexandre  
 delanoe qui ont tous signés et avec moy le jour  
 moy et au que dessus, charles bernard denekre  
 et joseph alexandre delanoe ont signés ayant  
 declarés scavoir ecrire, et tous les autres ont poses  
 leurs marques ordinaires ayant declarés ne scavoir  
 ecrire de ce tous interpellés.

marque + de charles françois pomart  
 marque + de marie joseph remond  
 marque de jacque remond  
 marque + de jean françois pomart  
 charles bernard denekre  
 joseph alexandre delanoe  
 A. f. b. kindt curé de  
 vizerney

M.1772.7.2

le deux du mois de juillet de l'an mil sept cent soizante douze apres la publication de trois bans par deux dimanches et le jour de saint jean consecutivement faits a la messe paroissiale de l'eglise de vvizernes entre charles francois pomart agé de vingt et un an, fils de feu pierre et d'encore vivante marie marguerite denekre de cette paroisse d'une part et de marie joseph remond natifve de la paroisse d'ecquerdes demeurant dans cette paroisse fille majeure d'encore vivant jacques remond , et de feu petronile delnort d'autre part, la dite mariante agé de trente ans et n'ayant reconnu aucun empchement a leur future mariage , je curé soussigné les ai lié et conjoins par les liens sacres du sacrement de mariage avec le consentement de la mere du garcon agé de vingt et un ans ont etés present comme temoins au dit mariage jacque remond pere de la mariante , jean francois pomart frere germain du mariant , charles bernard denekre cousin germain du mariant , et joseph alexandre delanoie qui ont tous signés cet avec moy le jour , mois et an que dessus , charles bernard denekre et joseph alexandre delanoie ont signés ayant declarés scavoir ecrire , et tous les autres ont posés leurs marques ordinaires ayant declarés ne scavoir ecrire de ce tous interpellés.

marque + de charles francois pomart

marque + de marie joseph remond

marque de jacques remond

marque + de jean francois pomart

*charle bernard denekre*

*joseph alexandre delannoy*

*A .f.b .Kindt curé de*

*vvizernes*